

# inspecteur SNPI *fsu* aujourd'hui

**A**vant même qu'ait eu lieu le grand débat sur l'école qu'on nous avait promis, le ministère disloque les équipes éducatives en décentralisant brutalement 110 000 personnels de l'Éducation nationale après avoir longtemps tergiversé. Le Premier ministre ne respecte pas les règles qu'il s'était fixées, à savoir expérimenter la décentralisation à la demande des régions. Les échos que nous avons eus des Assises régionales pour les libertés locales ne nous ont pas apporté la preuve d'un enthousiasme débordant de la part des régions pour accepter les transferts de personnel.

Au-delà de la forme de l'annonce aux personnels de leur décentralisation, proprement scandaleuse, inquiétons-nous du fond. Le grand débat sur l'école promis depuis plus d'un an, aurait permis de poser les bonnes questions sur la place de l'orientation, de la santé, de

l'assistance sociale à l'école. Le débat n'a pas eu lieu, et les arbitrages ont été faits sur la base de malentendus, voire de préjugés à l'égard des professionnels décentralisés. Il y a sans

aucun doute des progrès à réaliser dans le rapprochement des services d'orientation, de santé et sociaux de l'Éducation nationale et les services proches développés par les collectivités territoriales. N'eût-il pas mieux valu expérimenter d'abord de nouvelles modalités de travail en commun avant toute décision hasardeuse.

Monsieur le Premier ministre,

Monsieur le Ministre de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Recherche, reprenons ensemble les choses dans l'ordre logique : réfléchissons d'abord et décidons ensuite. Le SNPI-fsu est prêt à débattre et à apporter sa contribution à la réflexion sur l'avenir de l'École.

**Catherine LECOINTE**

Secrétaire générale du SNPI-fsu

**Mouvement des IEN dès le 24 avril en fin d'après-midi sur le site du SNPI-fsu : <http://www.snpi.fsu.org>  
6<sup>e</sup> Congrès du SNPI-fsu Arras 14 et 15 mai 2003**

## SOMMAIRE

### NOTRE TEMPS

Vers le 6<sup>e</sup> Congrès du SNPI-fsu p. 2

### TRAITEMENT

Retraites : s'informer vraiment, se mobiliser p. 3

### ACTUALITÉ

Un métier disparaît p. 3

### INSTANCE PARITAIRE

Transparence et équité p. 4

### ACTUALITÉ

Réseaux d'école dernière minute p. 5

### INSTANCE PARITAIRE

Le SNPI aussi décentralise... p. 5

### NOTRE MÉTIER

Première nomination des inspecteurs de l'Éducation nationale stagiaires p. 6

Le SNPI-fsu a son forum p. 6

Nouvelle affectation... p. 7

### NOTRE MÉTIER

Affectations des personnels handicapés p. 7

### AUDIENCES

Décentralisation et évolution du système éducatif : le SNPI en audience p. 8-9

Bulletin d'adhésion p. 10

Fiche syndicale p. 11

Publicité : MAIF (page 12).

# Vers le 6<sup>e</sup> Congrès du SNPI-fsu

**A vos agendas et à vos plumes. Notre syndicat tient congrès les 14 et 15 mai à l'IUFM d'Arras. Vos premières contributions sur le forum « congrès » sur le site [www.snpi-fsu.org](http://www.snpi-fsu.org)**

**L**e SNPI-fsu tiendra congrès les mercredi 14 et jeudi 15 mai à Arras, au Centre IUFM d'Artois, rue des Templiers. Les congressistes seront attendus dès 9 h 30. C'est dans la belle ville d'Arras que les membres du SNPI tiendront congrès pendant deux jours à l'invitation de la section académique de Lille.

A cette occasion, notre jeune syndicat fêtera ses dix années d'existence et l'on peut compter sur les collègues du Nord pour apporter le caractère convivial et culturel qui viendra agrémente ces deux journées de réflexion syndicale. Né au moment de la création de la FSU en 1992, notre jeune syndicat est parvenu à s'imposer dans le paysage syndical des personnels d'inspection.

## Notre action s'inscrit dans la perspective de la fédération unitaire

Au fil des années, il contribue à développer l'idée que la satisfaction des revendications de l'ensemble des inspecteurs et l'évolution des missions, donc du corps, passe par la recherche de l'union et le rassemblement de l'ensemble d'entre nous et aussi par la recherche des convergences avec les syndicats des personnels que nous inspectons.

Les corps d'inspection, faut-il le rappeler, ont été créés pour assurer un contrôle laïque et indépendant du système éducatif au XIX<sup>e</sup> siècle afin de veiller à l'application concrète des principes républicains fondateurs de notre école. Et c'est presque une banalité que de répéter que l'avenir de notre fonction ne peut se penser autrement que par rapport aux grandes questions qui déterminent aujourd'hui l'avenir de notre système éducatif.

En rompant avec le corporatisme étroit, qui a conduit, on le constate aujourd'hui, à des évolutions néfastes pour l'unité de notre profession, notre syndicat s'inscrit bien dans la perspective de la fédération unitaire et entend continuer participer au débat qui concerne aujourd'hui l'ensemble du système éducatif dont l'évolution libérale a tout lieu d'inquiéter ceux pour qui les valeurs d'une école démocratique pour tous font toujours sens.

Au fil des ans, ses commissaires paritaires académiques ou nationaux ont œuvré au sein des instances pour que soient respectées les règles d'équité, de transparence et de justice contre le népotisme administratif fondé sur le système des postes à profil ou du cooptage et leur compétence est aujourd'hui reconnue.

La mise en place progressive de la décentralisation, régionalisation de la formation professionnelle, de l'orientation, réorganisation de l'école primaire seront au cœur du débat de

notre congrès car, de ces questions, dépendent l'évolution future de nos missions, voire de l'existence même de notre corps.

## Décentralisation, avenir de la profession au cœur des débats

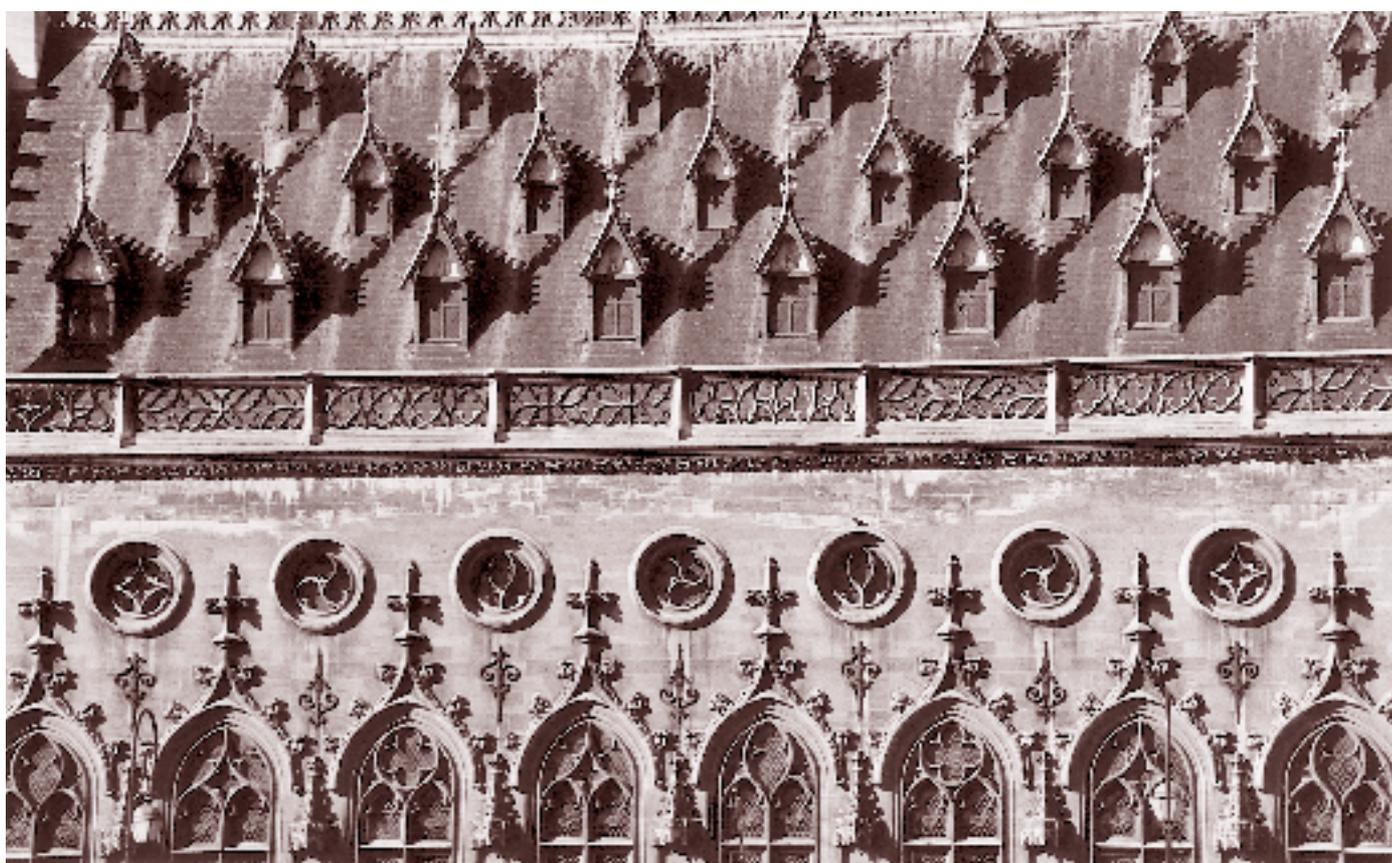
C'est dire l'importance que revêtiront nos débats. Ils auront comme pour tout congrès, à fixer pour les deux années à venir nos objectifs revendicatifs et d'action.

De la réussite de notre congrès, qui sera observée à n'en pas douter, dépendront la clarté de nos objectifs, le renforcement de notre ligne politique et bien évidemment notre représentativité.

Arras est à quelques heures de nombreuses villes par le TGV. Chacun aura à cœur de prendre deux jours de « droit syndical », demander l'autorisation d'absence et participer au débat.

C'est du moins le souhait du Bureau national. **NB** : la pause syndicale est aussi une manière de « bien faire son boulot », de contribuer à analyser et donner sens à notre action quotidienne, et dans les espaces de décision qui sont les nôtres de faire « les bons choix ». ■

**La commission administrative nationale, le 26 mars 2003**



# Retraites : s'informer vraiment, se mobiliser

**Les calculs de René Jallu remettent les comptes à l'heure. Et si la pensée unique ne consistait qu'à aider le développement des fonds de pension ?**

Aujourd'hui, chaque IEN ou IA-IPR peut facilement calculer le montant de sa pension de retraite (salaire différé, actuellement budgétisé et indexé sur le montant des salaires des actifs), c'est simple :

Indice de l'échelon de départ (au moins six mois)  $\times$  2 %  $\times$  nombre d'années (effectives et rachetées) (\*) diminué de 9,2 % (CSG 2 % + RDS 0,5 % + MGEN, si adhérent, 2,5 %). Si, à partir de 2008, on appliquait l'hypothèse Balladur, à savoir la prise en compte des 25 dernières années pour le calcul de ce qu'on nomme « indice de référence » (IR) (\*\*), le calcul au 1/12/02 (valeur du point d'indice 4,37 euros) serait le suivant :

- $IR \times 4,37 \times 2 \% \times$  nombre d'années (effectives et rachetées), diminué de 9,2 %.

(Il faudrait en plus soustraire 10 % de décote en cas d'annuité manquante !)

Le SNUIPP a pu faire la comparaison pour un professeur des écoles qui partant au 10<sup>e</sup> échelon (2 ans dans l'échelon et 37,5 annuités) aurait aujourd'hui une pension de 1 819 euros (11 936 F). Dans l'hypothèse Balladur, compte tenu de sa carrière le conduisant à l'indice de référence 486 et des prélèvements obligatoires (9,2 %), sa pension ne serait plus que de 1 446 euros (9 448 F).

**Calcul de la perte :**  $1\ 819 - 1\ 446 = 373$  euros, soit 20,50 %.

Les carrières d'inspecteur sont si diverses qu'aucun fonctionnaire partant au même échelon ne toucherait plus la même pension. Difficile de comparer, difficile aussi d'espérer un traitement égalitaire comme par le passé ! Allonger les carrières, diminuer les recrutements, tels sont les vœux gouvernementaux. Les inspecteurs n'y trouveront aucun bénéfice, si ce n'est une aggravation de leurs conditions de travail. La suppression du CFA, apprécié des collègues, n'est qu'un premier pas, pourtant

**On sait aujourd'hui que rien n'oblige le gouvernement à adopter de telles dispositions.**

En effet :

- Les enseignants cessent leur travail en moyenne à 59,1 ans et les cadres de la fonction publique à 59 ans, les cadres administratifs à 58,3 ans, les ingénieurs à 57,2 ans, les informaticiens à 55,5 ans, mais dans le privé, il y a les préretraites (Données 2000-source DARES).

- Jusqu'en 2005, les départs en retraite concernent les classes creuses : en 2010, le coût des retraites n'aura pas augmenté par rapport à

l'an 2000. Ce n'est qu'après 2010 que la montée des dépenses se fera lentement (source DRESS).

- Pour financer l'augmentation des dépenses de retraite sans allonger la durée des cotisations ni réduire les pensions, il faudrait augmenter de 1 % la part du revenu national qui leur est consacrée (actuellement 12 % du PIB, estimé à 18 % en 2040 si les mesures Balladur de 93 sont abandonnées, moins dans le cas contraire : une hausse de 1 % par an permet de passer de 12 à 18 % en 40 ans (!) ; enfin :

- Revenir à 37,5 ans de cotisation par an pour le privé ne coûterait chaque année que 0,4 % du PIB (source 1<sup>er</sup> rapport du COR. En outre, si les actifs travaillaient trois ans de plus, les possibilités d'embauche des jeunes seraient réduites de 100 000 par an (source : *Alternatives économiques*, janvier 2003).

Faire face à la désinformation paraît plus que nécessaire, obtenir la mobilisation de tous les salariés du privé comme du public est indispensable. ■

**René Jallu, IEN honoraire**

(\*) Années rachetables : ayant donné lieu à cotisation à l'IRCANTEC, mais aussi passées auprès des collectivités locales (colonies de vacances...) relevant de la Fonction publique territoriale  
 (\*\*)  $IR =$  Somme sur 25 ans (indice  $\times$  nombre d'années dans l'indice) divisé par 25.

**Pour en savoir plus :** *Retraites : faux problèmes et vraies solidarités.*  
 Editions FSU  
 (8 euros port compris).



# Un métier disparaît

**La gestion des conseillers d'orientation se décentralise. A quand le tour des inspecteurs ?**

Le 12 mars dernier, le ministre de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Recherche a écrit à tous les conseillers d'orientation psychologues de France pour les informer que la compétence en matière d'orientation des élèves était décentralisée vers les conseils régionaux, les lieux référents (centres d'information et d'orientation) et les personnels compétents suivant le même mouvement.

Le choc a été brutal, le procédé choquant. La loi n'est pas votée, les modalités de travail ultérieur sont vagues et les possibilités de statut des personnels indéfinies encore à la date d'aujourd'hui. Pourquoi écrire à des personnels quand tout n'est pas arrêté ? Pour les rassurer ou pour les inquiéter ? La réaction des personnels d'orientation a été rapide : mobilisation sous forme d'information aux chefs d'établissement et aux équipes éducatives sur ces perspectives, occupation des CIO où le public est reçu, conseillé mais également informé sur la disparition de la mission d'aide à l'orientation des élèves par des personnels qualifiés dans le service public d'éducation, participation aux manifestations nationales et locales, rencontres avec des élèves et des représentants de parents d'élèves et autres personnels de l'éducation.

Les Régions feront en septembre leurs propositions en matière d'organisation de l'information et de l'orientation. Selon leur choix, le mixage CIO-CRIJ-PAIO-CARIF et autres sera variable.

Au diable l'égalité nationale, les réponses seront diverses et locales. L'adaptation régionale sera à l'appréciation des Présidents de Région « éclairés » par des expertises qu'ils auront commanditées auprès d'organismes cooptés. Les Régions sont majoritairement preneuses du marché de l'information et de l'orientation des jeunes, celles de gauche sont seulement réservées sur l'importance des transferts de crédits assortie à la décentralisation.

L'heure est grave. Ce n'est qu'un début. La « marchandisation » de l'éducation est en marche. Seule la vitesse à laquelle nous y arriverons est en débat.

Faisons, nous aussi, barrage à la libéralisation de l'orientation. ■

**Caroline Lombardi-Pasquier**  
 IEN-IIO, commissaire administrative

# Transparence et équité

**Droit de muter, en toute équité et sans a priori. A l'occasion du mouvement du personnel, notre rédaction a interrogé Luc Dedessus-le-Moustier, commissaire paritaire du SNPI-fsu pour la CAPN des IEN.**

**Inspecteur Aujourd'hui : Tu sièges à la CAPN des IEN depuis décembre 2001, quel est le rôle d'un commissaire paritaire dans cette instance ?**

**Luc Dedessus-le-Moustier :** J'ai en effet été élu représentant titulaire au nom du SNPI/fsu à la CAPN des IEN voilà deux ans en compagnie de Michel Uffredi (IET) suppléant. Nous y siégeons accompagnés de Catherine Lecointe (IIO) et Patrick Bet (IET), autorisés en qualité d'experts à assister aux débats. Nous formons je crois une équipe complémentaire, homogène capable d'instruire et soutenir les dossiers des collègues quelle que soit la spécialité. De plus, étant à la hors-classe depuis plusieurs années, je peux siéger à la totalité des séances ce qui ne peut être le cas de responsables de l'autre syndicat également élus.

J'avais précédemment siégé à la CAPA de l'académie de Rennes durant deux mandats et je mesure combien les commissions paritaires des inspecteurs sont des lieux où l'on peut mettre en acte les principes et les valeurs portées par le SNPI/fsu au service des attentes et des intérêts particuliers des collègues et ceci dans une constante cohérence.

De quelles valeurs je parle ? De :

- Notre attachement au paritarisme et à ce qu'il réclame de respect des personnes, de transparence, et de rigueur dans la gestion des dossiers. Il faut rappeler que, dès le statut de 1946, les comités techniques pour l'organisation et le fonctionnement des services, les commissions administratives paritaires pour les personnels, composés à parité de représentants de l'administration et de représentants élus sur liste syndicale éclairent de leur avis les décisions de l'administration.

- Notre attachement au service public et à ses corps d'inspection qu'il faut, c'est d'actualité, défendre mais aussi sans cesse améliorer par la formation, la gestion et l'avancement de carrières.

- Notre exigence de respect de l'égalité des droits face à l'arbitraire. Sur ce point, on peut affirmer que notre volonté de maintenir une gestion nationale des corps d'inspection constitue un des éléments de garantie de cette égalité.

La CAPN est compétente en matière de titularisation, de prolongation de formation, d'avancement, de mutation, d'intégration dans le corps, de détachement, nous le savons, mais la politique de gestion du personnel d'inspection au travers de sa réglementation et je dirais la gestion politique de ce personnel sont subordonnées aux orientations et objectifs assignés au système éducatif dans son ensemble, ce qui dépasse les frontières administratives et techniques dans lesquelles l'administration et l'autre syndicat voudraient se contenir.

Sur ce plan, la déclaration préalable du SNPI/fsu bien qu'exaspérant parfois l'auditoire... ouvre à chaque fois un débat dont notre syndicat peut s'honorer.

**Inspecteur Aujourd'hui : Combien de fois se réunit la CAPN ?**

**Luc Dedessus-le-Moustier :** Depuis 2001, la CAPN s'est réunie trois fois chaque année :

- Une séance en décembre centrée essentiellement sur l'avancement à la hors-classe des IEN. Deux séances en avril et juin relatives aux opérations de mutation.

Tu m'offres ici l'occasion de revenir sur la nécessaire

cohérence entre la règle commune et le cas particulier.

Concernant la hors-classe, nous avons, et nous avons été les seuls, faut-il le rappeler, proposé un barème d'accès, ce qui permet d'éliminer méritocratie et clientélisme. Si l'administration centrale a refusé de considérer que celui-ci s'imposait à elle, et elle ne fut pas seule... on peut constater que, depuis ces deux années, certains éléments retenus ont permis de réglementer les modalités d'accès. De nombreux collègues n'ont pas manqué de nous faire part de leur satisfaction, ce qui n'empêche pas un débat à poursuivre sur le mérite, débat que réclament d'autres collègues

La déréglementation progressivement introduite aux différents niveaux appellera de plus en plus des propositions syndicales en forme de réglementation s'appliquant à tous. Que dire de la multiplication des postes « à profil particulier » ?

**Inspecteur Aujourd'hui : Le mouvement a donc lieu en avril ?**

**Luc Dedessus-le-Moustier :** Réduire la procédure des opérations de mutation des inspecteurs à cette date ne permet pas de saisir la complexité et les enjeux d'un processus qui démarre pourrait-on dire avec l'année nouvelle.

Nous recevons pour avis, fin janvier, le projet de note de service à paraître au BO alors que la liste définitive des postes à publier n'est pas connue ou pour le moins définitive.

Chaque année, des recteurs et des IA procèdent en janvier à des réorganisations ou ajustements soit de spécialité pour les IET soit de circonscriptions pour les IEN entraînant alors des modifications plus ou moins connues de tous.

Ces mesures peuvent présenter des conséquences sur la nature du poste proposé mais aussi sur la situation des inspecteurs concernés de près ou de loin par les changements mis en place en lien avec la DPATE (mobilité acquise, examen prioritaire des demandes, nouvel arrêté de nomination suite à changement d'appellation...).

Il peut être tentant pour un IA d'organiser dans le cadre d'une « déconcentration poussée » un mouvement départemental interne précédant la publication des postes...

Il est habile, dans le cadre d'une cogestion affichée, de laisser croire que les bénéfices secondaires sont liés à l'organisation syndicale choisie...

Résoudre le problème par la proposition faite aux candidats de formuler des vœux relatifs à des postes ne figurant pas sur la liste mais



# Réseaux d'école dernière minute

Curieuse façon d'engager l'avenir de l'école primaire

pendant codifiés, inviter ceux-ci à prendre l'attache des services rectoraux ou académiques ne nous paraît pas répondre complètement à la nécessité d'une information identique pour tous.

Dès le mois de janvier, nous sommes en relation constante avec nos responsables académiques et départementaux pour clarifier les situations qui sont portées à notre connaissance et pour venir en aide aux collègues qui nous sollicitent. Et ils sont de plus en plus nombreux !

Au risque une fois encore d'agacer, nous ne cesserons de questionner les responsables administratifs aux différents niveaux sur toute situation supposée résolue ou présentée comme... allant de soi.

Il y va de la régularité de la procédure et du traitement égalitaire de nos collègues dans le cadre d'un mouvement à la fois individualisé et national.

Vient ensuite, les documents parvenus, le travail de simulation, travail « à quatre » dont nous avons éprouvé l'efficacité.

Le taux de satisfaction exprimé l'an passé par les collègues nous invite je crois, à poursuivre dans cette voie. ■

**L** Le ministre de l'Éducation nationale vient de faire parvenir à nos amis du SNUIPP, le 18 mars, un document de travail très dense portant sur « l'adaptation de l'école à l'évolution des pratiques pédagogiques et au développement de l'intercommunalité » (nous n'avons rien reçu à titre syndical à ce jour). S'il exclut la création d'établissements publics locaux d'enseignement (EPL), ce document de travail avance plusieurs propositions : la généralisation de la caisse des écoles en modifiant le champ de leurs compétences afin de régler les questions relatives à « l'argent à l'école », la mise en réseau des écoles et la création d'une fonction de coordinateur et la création d'un conseil d'administration de la caisse des écoles disposant de nombre de prérogatives.

Ce document soulève des questions dignes d'intérêt et contient des formulations pour le moins dangereuses pour l'avenir de l'école publique et laïque.

Nous reviendrons en détail sur ce dossier qui ne répond guère aux préoccupations d'améliorer, dans toutes ses dimensions, la fonction de direction d'école et les possibilités d'un réel travail en équipe.

Xavier Darcos a expliqué lors d'une audience au SNUIPP que rien n'était bouclé d'avance. M. Boissinot nous a expliqué que nous serions associés à la réflexion. Jusqu'à présent nos demandes d'audiences à la DPATE sont restées sans réponses.

Vous pourrez retrouver l'intégralité du texte ministériel qu'a bien voulu nous transmettre le SNUIPP sur notre site Internet. ■

## INSTANCES PARITAIRES

# Le SNPI aussi décentralise...

**Nos lecteurs trouveront sur cette page les coordonnées de nos correspondants académiques. Collègues de proximité, ils connaissent bien le terrain académique et sont autant de références précieuses pour tous les aspects de la vie syndicale. N'hésitez pas à les contacter.**

Prénom Nom	Adresse	Tél. Perso.	Tél. bureau	Tél. portable	Adresse électronique	Académie
Sylvie AMADOR	11, rue des Monts-Grevets, 78100 Saint-Germain-en-Laye	01 39 73 60 66	01 34 74 11 67		sylvie.amador@club-internet.fr	Versailles
Patrick BET	Aux Moulins, 32380 Tournecoupe	05 62 66 48 46	05 62 47 68 46	06 19 98 18 82	patrick.bet@wanadoo.fr	Toulouse
Francis BIDAULT	École Albert-Camus, 76400 Fécamp	02 35 28 91 96	02 35 28 27 57	1760025	a@ac-rouen.fr	Rouen
Françoise BOISSOU	7, impasse Robert, 75018 Paris	01 44 62 47 48		06 11 97 26 80	f.boissou@voilà.fr	Paris
Hélène COUDERC	16, rue Duperré, 75009 Paris	01 44 63 04 28	01 43 31 13 47		ce.ien33@ac-paris.fr	Paris
Luc DEDESSUS LE MOUSTIER	Kermena an Isquit, 22580 Plouha	02 96 20 33 16			luc.dedessus-le-moustier@wanadoo.fr	Rennes
Joël DERRIEN	3, passage Tomblaine, 28000 Chartres	02 37 34 17 16	02 37 20 50 66	06 80 57 41 92	j.derrien@wanadoo.fr	Eure-et-Loir
Jean-Paul DURAND	5, avenue François-Marsart, 44300 Nantes	02 40 49 94 52	02 40 37 38 97	06 89 30 49 56	jp.durand@aol.com	Nantes
Michel FRONT	1, avenue du Blenois, 45130 Meung-sur-Loire	02 38 44 76 93	02 38 79 39 13		michel.front@wanadoo.fr	Orléans-Tours
Félix GENTILI	46, chemin de Montgay, 69270 Fontaines-sur-Saône	04 78 23 53 44	04 72 07 30 59	06 75 24 43 69	felix.gentili@lyon.iufm.fr	Rhône
Alexis GIULY	23, lot-Orabona, 20220 Monticello	04 95 60 12 52	04 95 65 00 42		alexis.giuly@wanadoo.fr	Corse
Michel GONNET	2, rue Lucien-Drapier, 08300 Rethel	03 24 72 03 88	03 26 47 77 83		gonnetmichel@wanadoo.fr	Reims
Michel GOUEYTES	3249, route Baduel, 97300 Cayenne	05 94 35 42 57	05 94 25 63 62			Guyane
René JALLU	20, rue Edmond-Darbois, 92230 Gennevilliers	01 47 33 05 70			rm.jallu@free.fr	Versailles
Serge LABALETTE	3, Hameau-du-Panoramie, 73100 Moux	04 79 61 48 70		06 70 35 66 92	labalette.serge@wanadoo.fr	Aix-les-Bains
Luc LADIESSE	7, chemin de la Roche, 63119 Châteaugay	04 73 87 29 89	04 73 99 35 40		luc.ladiesse@ac-clermont.fr	
Claude LANCELOT	App. 236, 18, place du Maréchal-Juin, 35000 Rennes	02 99 67 69 20	02 99 83 75 42		ce.ien.rennord@ac-rennes.fr	Rennes
Catherine LECOINTE	Le Prieuré, 14270 Ouezi	02 31 20 20 62	02 31 45 95 66	06 08 34 92 61	milecointe@wanadoo.fr	Caen
Jacques LENARD	9, rue de la Frégate-Nivose, Nouméa, Nouvelle-Calédonie	06 87 26 62 75			jlenard@ac-noumea.nc	TOM
Caroline LOMBARDI-PASQUIER	5, impasse de la Poudrière, 76100 Rouen	02 35 72 63 19	02 35 71 66 21	06 61 45 28 35	clombardi-pasquier@oniseq.fr	Rouen
Alain NACRY	8, rue Georges-Braque, 13280 Raphèle-les-Arles	04 90 98 08 98	04 90 96 19 45	06 86 79 20 21	alain.nacry@wanadoo.fr	Aix-Marseille
Yves PACAUT	18, cours de l'Esplanade, 07000 Privas	04 75 40 85 25		06 07 47 47 09	pacautyves@aol.com	Grenoble
Gilbert PEYRE	54, rue de Tardieres, 63100 Clermont-Ferrand					Clermont-Ferrand
Yves PUREN	B.P. 519 72, 98716 Pirae-Tahiti	06 89 43 22 75		06 89 45 29 37	puren@vicerektorat.pf	Polynésie française
José REIDOR	Esc. 8 N31 Rés. A. R. Boisneuf, rue des Cités-Unies, 97110 Pointe-a-Pitre				jose.reidor@ac-guadeloupe.fr	
Mireille RIVET	Rés. Aromanches, Appt 18, 20, rue du Fenouil, 30240 Le Grau-du-Roi	04 66 53 00 04	04 67 91 49 88		mireille.rivet@ac-montpellier.fr	Montpellier
Evelyne SABRE	19, rue Jules-Massenet, 78390 Bois-d'Arcy	01 30 45 32 93	01 30 83 42 61		evelyne.sabre@ac-versailles.fr	Versailles
Gino SCHLANSER	27, rue Michelet, 59139 Wattignies	03 20 97 17 08	03 20 99 97 90	06 21 64 12 02	gschlanser@voilà.fr	Lille

# Première nomination des inspecteurs de l'Éducation nationale stagiaires

**Avis d'un nouveau promu. « Dans l'ensemble, ces nominations donnent un taux de satisfaction relativement élevé. »**

La formation des inspecteurs de l'Éducation nationale stagiaires connaît en juin un temps de tension particulièrement palpable lors du dernier regroupement à Poitiers lié aux premières affectations.

En effet, pour bon nombre de collègues, la passation du concours et le suivi de la formation se font au prix de quelques sacrifices en particulier, sur le plan familial et la première nomination peut en engendrer d'autres.

Pour certains, cela peut être synonyme de longs déplacements à venir ; pour d'autres, l'éventualité - ou la nécessité d'un déménagement - pas toujours souhaité par la famille. Aussi, toutes les informations sur ce sujet sont particulièrement appréciées qu'elles émanent de l'administration ou des organisations syndicales.

C'est sur la base de la liste des postes restés vacants à l'issue de la CAPN des titulaires que les stagiaires fondent leurs demandes sachant que cette liste est indicative et non restrictive. Chacun peut ainsi établir une liste de six vœux plus ou moins ciblés allant d'une circonscription précise au département ou à l'académie avec mention ou non de restriction (pas d'AIS, ou acceptation d'un poste sous réserve du rapprochement du conjoint, par exemple). Une lettre explicative peut, bien sûr, être jointe à la demande.

Les vœux sont ensuite traités par les services de la DPATE qui, selon sa directrice, procèdent à un premier travail de répartition des stagiaires sur les postes, en fonction :

- des nécessités de service ;
- des vœux ;
- de la situation familiale ;
- du classement au concours.

Durant cette phase, les services n'hésitent pas à entrer en contact avec les stagiaires pour attribuer le poste répondant le mieux à ces critères et à la nomination de l'ensemble des stagiaires.

A l'issue d'une CAPN qui se tient en juin, quasiment tous les stagiaires sont affectés sur une circonscription. Les premières informations sont transmises dès les opérations terminées par les délégués du personnel auxquels il est souhaitable d'envoyer un double de sa liste de vœux pour qu'ils puissent intervenir si nécessaire en CAPN. Certains stagiaires (très peu) restent en attente d'affectation.

En effet, jusque fin août, des situations peuvent évoluer en académie (affectation d'un inspecteur de l'Éducation nationale sur un poste IENA) et libérer ainsi des postes susceptibles d'intéresser un stagiaire resté sans affectation ou ayant obtenu un poste hors de ses vœux ou en position éloignée dans sa liste.

Dans l'ensemble, ces nominations donnent un taux de satisfaction relativement élevé. Sans doute, est-ce lié au nombre des postes proposés.

Cette nomination engage le stagiaire à rester trois ans sur le poste en référence au principe de continuité dans l'exercice des fonctions, comme le mentionne la note de service (n° 2002-039) sur les opérations de mutation des inspecteurs de l'Éducation nationale titulaires.

Cependant, les situations particulières (demande de détachement, rapprochement de conjoints, demande de mutation conjointe, mutation sollicitée dans le cadre d'une suppression de poste) peuvent, après examen, justifier une exception à cette règle.

Cette première nomination par l'enjeu qu'elle représente nécessite, à n'en pas douter, de se rapprocher des délégués du personnel du SNPIEN qui jouent pleinement leur rôle de représentant auprès de l'administration dans un souci de contrôle de la régularité des opérations et de la prise en compte des situations particulières.

**Patrick Gutkowski, IEN CCPD, Académie de Lille, promotion 2002**

## Communiqué de presse

### Des propos ministériels inacceptables

La FSU a toujours dénoncé les actes et les propos racistes ou à caractère antisémites comme contraires aux valeurs qu'elle entend défendre. À ce titre, l'essentiel des mesures annoncées par le ministre ne peut que rencontrer son accord. Toutefois, la FSU considère que la réalité mériterait d'être mesurée de façon précise et dépassionnée. En même temps, ces mesures font l'impasse sur les problèmes qui alimentent les dérives communautaristes. Ghettoisation, absence de mixité sociale dans les quartiers et dans les établissements, difficulté d'insertion scolaire et professionnelle sont autant de facteurs qu'il est urgent de résoudre pour une lutte efficace contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations.

Elle considère comme inacceptables et totalement infondés les propos tenus par le ministre à l'encontre des enseignants qui toléreraient « de plus en plus des propos antisémites ». Elle rappelle que, dans leur immense majorité, les enseignants sont les premiers à lutter contre toutes les formes de racisme et ceci dans des conditions d'enseignement parfois difficiles. Ce n'est certes pas en faisant des enseignants les boucs émissaires d'une situation internationale tendue et d'une politique de la ville carente qu'on contribuera à aider certains établissements scolaires à retrouver un climat serein.

Paris, le 27 février 2003

## Le SNPI-fsu à son forum

**A vos claviers et vos mulots,  
dialoguez avec le SNPI-fsu  
[http://www.snpi-fsu.org/  
phpBB2/index.php](http://www.snpi-fsu.org/phpBB2/index.php)**

**N**ous pouvons dès aujourd'hui, créer des forums afin de faciliter les échanges avec les collègues. Celui qui est visible en ligne est ouvert à tous, celui sur la décentralisation est réservé aux inscrits (donc caché). L'inscription est libre, il suffit d'avoir une adresse électronique et un peu de mémoire pour se souvenir de son nom d'inscrit. En cas d'oubli du mot de passe, il est possible de le recevoir automatiquement par mail. Comme vous le voyez, c'est pas mal ! J'attends vos remarques. Votre webmestre préféré !

**Félix Gentili  
inspecteur-professeur**

### Informations obtenues auprès de la DPATE

- Date de la CAPN « mutations des IEN » : 24 avril 2003 à 14 h 30
  - Date de la CAPN « mutations des IA-IPR » : 28 mars 2003 à 14 h 00
- Les postes des IEN admis au concours d'IA-IPR seront mis au mouvement.



# Nouvelle affectation...

« **Conseils de "Papi". Faites en ce que vous voulez...  
Bien amicalement... »**

**N**otre bulletin, à l'occasion du mouvement s'est permis d'interroger Michel LEDISCRET, collègue à la retraite depuis peu, mais que chacun l'ayant connu, continue de surnommer amicalement « Michel Le Sage ». Nous lui avons posé la question : Quels conseils donnerais-tu à des jeunes ou moins jeunes collègues arrivant dans un nouveau poste ?

« J'ai essayé de réfléchir à votre commande. En fait, je ne trouve que des banalités à vous donner. Quand un IEN arrive dans son nouveau "fief", moi, je lui donnerais deux conseils :

- Contacts, contacts, contacts...

Il faut voir très vite, l'Inspecteur d'Académie bien sûr, les maires des communes les plus importantes et le conseiller général éventuellement (dans un second temps), les directeurs qu'il peut voir tous ensemble au cours d'une réunion, son équipe cela va de soi. Au cours de ces contacts, il reste modeste : se présente rapidement sans "rouler les mécaniques", et surtout IL ECOUTE et il prend des notes pour se faire ensuite un petit compte-rendu personnel écrit.

Tout cela peut paraître un peu scolaire et fayot, mais cela oblige à sortir de soi-même en s'imprégnant peu à peu d'une réalité totalement inconnue qu'il lui faudra bien connaître s'il veut travailler correctement.

Il faut rapidement établir des contacts simples et maîtriser le plus vite possible, les situations et un premier jugement sur les équipiers et les partenaires...

Il ne manque surtout pas de prendre l'attache de son prédécesseur et des collègues avec qui il aura à travailler, voire les collègues les plus anciens qui connaissent bien "le terrain", les responsables syndicaux.

- Être modeste avec le passé que l'on ignore totalement.

Ne jamais remettre en cause - même si l'on n'en pense pas moins - publiquement ou en privé, ses prédécesseurs ou le travail qui s'est fait avant qu'on arrive. Pendant un an, il faut s'astreindre à poursuivre strictement sur les pistes précédentes et si l'on engage des changements, ne les faire apparaître qu'après ce délai et à doses légères sans donner le sentiment de rompre radicalement avec le passé. Et toujours, consulter, écouter ne pas s'emballer. Il faut que les membres de la communauté éducative aient bien le sentiment d'être reconnu dans leur travail passé. Ils ont droit à cette dignité et on ne les fera bouger qu'à ce prix là. Par contre, cela n'exclut nullement de la fermeté dans ses jugements, dans ses convictions et dans leur défense...

Vous voyez, des conseils bien ordinaires et peut-être un peu désuets. »

Merci, Michel, tu as beau te défendre de passer pour un classique, mais c'est encore chez les classiques que se lisent les plus modernes alexandrins...

**Recueilli par Alcide Carton,  
directeur de la publication**



## Accès la hors-classe des IEN (CAPN du 17/12/02)

Au 1<sup>er</sup> janvier, 59 IEN (les 59 premiers noms de la liste) sont passés à la hors-classe. Pour les suivants, il faudra attendre le 1<sup>er</sup> septembre : nous avons demandé que les promotions se fassent au fur et à mesure que les places se libèrent. Ce ne sera pas encore pour cette année.

## Affectations des personnels handicapés

**Un traitement humain  
des personnels :  
quand le service public  
sait montrer l'exemple.**

**T**rès soucieux d'assurer la représentation des personnes handicapées en vue de leur recrutement pour exercer les fonctions d'inspection, de direction, d'enseignement d'éducation, de surveillance, d'information et d'orientation dans les établissements, écoles ou services relevant du ministre chargé de l'éducation, notre syndicat met tout en œuvre pour assister aux réunions de la commission nationale instituée par l'article I du décret n° 98-543 du 30 juin 1998 pris en application de l'article 27 de la loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.

La deuxième commission en date du vendredi 14 mars 2003 a permis à Hélène Couderc IEN AIS désignée en qualité de représentante du personnel de la 10<sup>e</sup> section, de constater l'excellent climat qui préside à l'étude des dossiers et la qualité de l'accueil des collègues handicapés pour promouvoir un partenariat entre le SNPI/fsu et la commission nationale fructueux.

**Hélène COUDERC  
commissaire administrative**

### ERRATA

Dans le numéro 43, une misérable coquille s'est insinuée dans l'article « A bas les baronnies ».

Il fallait lire « instituer » et non « instituter ».

Mais nos lecteurs, « condorcistes » avertis, auront corrigé d'eux-mêmes.

Avec toutes nos excuses. Pour celle-là et toutes celles que nous n'aurions pas découvertes !

# Décentralisation et évolution du système

**Le SNPI-fsu a été reçu en audience une heure le 17 février par  
Au menu : organisation de l'école primaire,**

**L**a délégation était composée de Patrick Bet, Alcide Carton, Françoise Boissou et conduite par Catherine Lecoite.

Après une présentation de la délégation montrant que notre syndicat a de nombreuses facettes et que nous syndiquons des IEN 1<sup>er</sup> degré aux IEN-IO aux IEN-ET et aux IA-IPR, au sein de la FSU, C. Lecoite interroge le directeur de cabinet sur les évolutions futures du système éducatif et sur la question grand débat sur l'école.

**A. Boissinot :** L'école n'est pas le domaine réservé de spécialistes. L'Éducation nationale ne doit pas être le lieu exclusif du débat. Il s'agit de renforcer le lien entre l'école et la Nation, la société civile, l'opinion publique. Le sondage de la FSU a bien montré que l'opinion des Français diffère selon qu'il s'agit de l'école en général ou de l'école de leurs enfants. Il s'agit de créer une dynamique positive qui prendra différents temps :

- D'abord lancer un débat au Parlement tel qu'il a été annoncé par le président de la République. Celui-ci sera préparé par la publication, mi-mars, d'un texte des deux ministres se voulant une contribution au débat, une mise en perspective des chantiers.

- Ensuite, pendant plusieurs semaines, des débats seront organisés dans les régions y associant les parents d'élèves, les acteurs éco-

nomiques, les élus... Avant l'été, soit fin mai, un débat au Parlement, débouchera sur une synthèse provisoire.

- Enfin, l'idée est de développer des rencontres régulières avec le Parlement et d'engager au printemps 2004 une autre débat tenant compte de la réflexion collective et aboutissant sur un processus législatif.

**C. Lecoite :** La loi d'orientation de 89 sera-t-elle remise en cause ?

**A. Boissinot :** Elle contient beaucoup de choses mais doit être revue, ajustée. Par exemple, l'objectif des 80 % au bac. On ne l'atteint pas, on plafonne en termes quantitatifs. Pourquoi ne pas prendre acte de cela et proposer une nouvelle loi d'orientation en 2004, en exprimant de manière forte et de façon symbolique l'état de la réflexion de la Nation sur son école, de façon à remobiliser l'ensemble des acteurs, parmi lesquels les syndicats sans qu'ils confisquent le débat.

## SUR LE PREMIER DEGRÉ

**A. Carton :** Je traduis ici les interrogations des IEN du 1<sup>er</sup> degré par rapport à la réorganisation des écoles primaires. Ils s'interrogent sur le rôle et leur place dans les dispositifs annoncés. Je rappellerai qu'ils ont été le premier maillon historique de la mise en place et du développement de l'école primaire publique telle qu'elle est.

**A. Boissinot :** Je rends hommage à ce corps d'encadrement à la double légitimité, pédagogique et administrative et je passe la parole à François Perret.

**F. Perret :** Il faut resituer le débat dans le triple contexte de la réflexion sur les contenus et les programmes, de la lutte

contre l'illettrisme et de l'aménagement du territoire.

Un texte de réflexions et de propositions sera adressé aux organisations syndicales concernées. La question de la réorganisation en réseau des écoles primaires reste ouverte mais doit être posée par rapport à la question du service pédagogique rendu, et en particulier dans les écoles rurales (qui ne peuvent pas répondre à la demande globale de service). En cela, elles sont différentes des écoles urbaines, différentes des écoles des cantons ou des sous-préfectures. Il s'agit d'inciter les communes à s'engager dans des regroupements d'écoles dans le cadre d'un schéma départemental arrêté par l'inspecteur d'académie. On pourra ainsi dégager des moyens et envisager un directeur coordonnateur du réseau des écoles, allégeant ainsi les tâches administratives des directeurs d'écoles actuellement en place. Une autre solution serait de créer des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre se donnant compétence sur l'école. Il y en a actuellement une centaine en France.

**A. Carton :** Quelle sera la place des IEN 1<sup>er</sup> degré par rapport au fonctionnement des réseaux d'écoles ?

**F. Perret :** Il ne s'agira pas d'établissement public du 1<sup>er</sup> degré, dans un premier temps, mais nous aurons des exigences de gestion par rapport à des crédits d'établissement donnés par l'inspecteur d'académie, de façon à régler les problèmes de gestion de fait (voyez certains fonctionnements de coopératives d'écoles).

Bien évidemment, les IEN seront partie prenante de la réflexion. Rien n'est arrêté.

**A. Carton :** Je voudrais revenir sur la question de la compétence partagée. Il me semble que l'on n'a pas exploité encore toutes ses possibilités.

**F. Perret :** Il faut avoir une vue pragmatique s'adaptant de façon différente selon qu'on est en milieu rural ou urbain. Il faut une modification de la loi



# éducatif : le SNPI en audience

**Alain Boissinot, directeur de cabinet des ministres et François Perret, évolutions du collège et du lycée, l'enseignement technique.**

concernant les attributions, la composition et le fonctionnement de la caisse des écoles (aujourd'hui, celle-ci ne répond plus aux besoins) sans créer pour autant un EPLE du 1<sup>er</sup> degré.

**A. Carton :** Quelles évolutions des missions des IEN, représentants de l'état par rapport aux mairies, par rapport à la carte scolaire ou la répartition des emplois ?

**F. Perret :** L'existence de directeur de réseau d'écoles de manquera pas de retentir sur les missions des IEN dans ce domaine. D'où la nécessité de redéfinir la fonction. Comment se priver de lui en tant qu'acteur de régulation ? On pourrait envisager des contrats entre IEN et réseau d'écoles dans une perspective d'une gestion tri-annuelle des moyens. La carte scolaire annuelle a vécu.

## LE COLLÈGE

**F. Boissou :** Le collège semble avoir des difficultés comme en témoignent les évaluations nationales de Sixième, Cinquième ou Seconde. La question de l'hétérogénéité des élèves ; la définition du collège pour tous semble repoussée et les ministres parlent davantage de la diversification des parcours des collégiens et en particulier des itinéraires de découverte, des dispositifs en alternance, des classes à projet professionnel. Où en est-on ?

**A. Boissinot :** C'est une question délicate que celle du collège unique. L'organisation a bien fonctionné par rapport à une forme d'idéal du collège pour tous, deuxième temps de la scolarité obligatoire, creuset de la réalité sociale, mais il faut sortir de formes d'impasses liées à l'hétérogénéité des situations, d'où la nécessité d'une plus grande diversification. Les « itinéraires de découverte » c'est très bien, mais cela ne va pas assez loin. Il faut aussi valoriser la voie professionnelle, porter un regard différent sur les formations technologiques et professionnelles et créer une orientation positive.

Pour cela, il faut rapprocher les différents acteurs, retravailler l'enseignement de la technologie au collège, relire les programmes, sans faire une nouvelle réforme du collège, ni de nouvelles grilles horaires. Il faut rechercher une voie nouvelle, définir clairement les objectifs et faire confiance aux équipes pédagogiques. C'est dans ce cadre que l'on peut saisir l'importance du rôle des corps d'inspection (conseils, expertise et évaluation). En revanche, un rapport de l'IGEN donne à penser que les IPR de disciplines se sont peu impliqués dans les dispositifs en alternance (contenus des programmes par). Là encore des évolutions me paraissent nécessaires.

**F. Boissou :** Il y a une difficulté d'application

des horaires du cycle central et j'en entends aussi d'autres sur la gestion de l'hétérogénéité et le retour à des formes de relégation.

**A. Boissinot :** Surtout pas d'objectifs quantitatifs, pas d'effet structure.

**C. Lecoïnte :** Je m'interroge, dans ce cas sur le sort à préserver « aux élèves décrocheurs ». Il existe une timidité des collègues par rapport à ce qui pourrait avoir un aspect dérogoatoire.

**A. Boissinot :** Tout ce qui est intelligent, on a le droit de le faire !

**A. Carton :** Je pense qu'il faut accorder confiance aux équipes pédagogiques, donner des espaces pour innover, nous avons des réussites pour la prise en charge des élèves non francophones ou pour les élèves en grande détresse. Quels seront nos moyens d'intervention, et en particulier sur la formation continue des maîtres.

**A. Boissinot :** Le ministre s'exprimera mi-mars sur l'évolution de la formation des maîtres sur la 2<sup>e</sup> année d'UFR et après, sur le lien entre les jeunes enseignants et l'employeur, c'est à dire l'équipe de pilotage qui conduit la pédagogie.

## SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

**P. Bet :** La voie professionnelle reste une voie de relégation, les enseignants sont mal préparés à traiter une partie du public reçu (les voies V et IV sont brouillées), il y a une complexification des dispositifs de formation, d'où une difficulté à planifier les choses, à donner des conseils utiles. Le recrutement pose problème ; beaucoup de contractuels sont recrutés sur leurs compétences techniques mais peu sur leur fonction d'enseignement.

Je traduis ici un point de vue très positif de la poursuite du lycée des métiers.

Nous avons besoin de précisions sur les évolutions souhaitées.

**A. Boissinot :** la vision de l'enseignement professionnel pour les mauvais élèves n'est pas la bonne ; les élèves ne sont pas mauvais par nature mais par accident. Le lycée des métiers représente une voie d'excellence. Sur la décentralisation de l'enseignement professionnel : le débat est stabilisé, on ne bouleversera pas les équilibres actuels, la législation (lois 92 et 2002), les procédures. Il s'agit toujours d'une logique de responsabilité partagée entre Régions et l'Éducation nationale pour prendre des décisions.

**F. Boissou :** Comment entrevoyez-vous la place de la voie technologique en lycée ?

**A. Boissinot :** Il existe un déséquilibre pré-occupant entre les trois grandes voies de la formation, générale, technologique et professionnelle, un effondrement de la série L,

stagnation des S et des STI, une hypertrophie du technologique tertiaire. La réflexion d'ensemble n'est pas officiellement lancée, mais le sera plus tard dans les semaines qui suivent. Il y a une réflexion engagée pour respecifier la technologie tertiaire (nouveaux programmes en Eco-Gestion) et ne pas en faire une série généraliste au rabais (concurrence avec les bacs pro qui conduisent aux BTS et avec les bacs pro en 3 ans).

## QUESTION SPÉCIFIQUE SUR L'ORIENTATION

**A. Boissinot :** Il n'y a pas de problème avec les CSAIO et les IEN-IO. C'est plus compliqué avec les COP. Cela est en débat. Dans le cadre de la décentralisation, il y a des cohérences naturelles entre formation et orientation. Mais la loi quinquennale reste la référence.

## SUR LES STATUTS, LES MISSIONS, LES CARRIÈRES

**A. Boissinot :** Je renvoie les questions à Marie-France Moraux, directrice de la DPATE, chargée du dossier.

Mais j'insiste sur l'importance stratégique dans le système éducatif des corps d'inspection (décentralisation, réforme de l'État par exemple). Il faut recruter les meilleurs, aménager les conditions d'exercice, travailler avec d'autres partenaires.

Je suis sensible et d'accord pour la revalorisation de TOUS les inspecteurs, la mise en place d'une réflexion sur les grilles indiciaires. Je suis d'accord à titre personnel, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a les marges budgétaires.

Ce doit être une promotion que devenir inspecteur.

De même sur la formation et la nouvelle école l'ESEN, il vous faudra rencontrer M.F. Moraux. Vous serez consultés. ■

**Compte-rendu de François Boissou**

